

Un an plus tard

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **76 (1967)**

Heft 8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un an plus tard

4, 5, 6 novembre 1966, des journées dont le triste souvenir restera gravé pendant des années dans la mémoire du peuple italien; des dates marquées par des ravages dont les traces, un an plus tard, ne sont pas encore toutes effacées.

On se souvient: des pluies persistantes, des tempêtes de sirocco, des fleuves qui débordent, la mer qui envahit des hectares de terre, des montagnes qui s'écroulent. Les pertes sont immenses. On cite des chiffres: 792 communes touchées dont 492 dans le Nord, groupant au total près de 2000 villages ou hameaux, une centaine de morts, 140 000 personnes évacuées hors de leur commune, dont la moitié ont perdu définitivement leur foyer et tout moyen d'existence. Les services d'assistance s'organisent. Une quarantaine de Sociétés nationales de Croix-Rouge offrent leur concours à la Croix-Rouge italienne qui prend une part active aux opérations de secours. La Croix-Rouge suisse est l'une des premières à intervenir et son aide se révélera en définitive avoir été une des plus importantes et des plus efficaces.

D'emblée, l'action entreprise par la Suisse en faveur des sinistrés fut prévue sur la base de trois principes dont l'application donnera les meilleurs résultats: notre aide devait être accordée sous une forme matérielle et non pas sous forme d'espèces, elle devait toucher directement les individus ou familles sinistrés et revêtir le caractère d'une intervention supplémentaire complétant les prestations du Gouvernement italien; de plus, la Croix-Rouge suisse était décidée à n'intervenir sur place que d'entente avec la Croix-Rouge italienne qui travaille en liaison avec les autorités compétentes de son pays. Un an après la catastrophe — un an au cours duquel tant d'autres événements se sont déroulés dans le monde qui ont peut-être fait oublier la catastrophe italienne — la Croix-Rouge suisse juge opportun de faire une fois de plus le bilan de son action d'entraide à l'Italie, action pour laquelle elle

disposait au total d'une somme de Fr. 5 140 619.— et dont les dernières étapes sont actuellement en voie d'achèvement ou de réalisation.

Un premier montant de Fr. 230 000.— fut consacré à la remise des secours d'urgence, soit de vivres, de plasma sanguin, de vaccins, de couvertures, de vêtements et de bottes. Cette première phase comporta en outre la mise à disposition, pendant une semaine, d'un hélicoptère de la Garde aérienne suisse de sauvetage qui effectua des transports urgents dans les régions inondées, accessibles à l'époque par la seule voie des airs. De concert toujours avec la Croix-Rouge italienne, la Croix-Rouge suisse décida de dédier une importante part des fonds dont elle disposait, soit une somme de Fr. 2 300 000.— au total à la réinstallation des sinistrés, soit à la fourniture de 1030 assortiments de mobilier dont les différents articles furent confectionnés spécialement en Suisse, au vu des besoins et nécessités signalés. Ce matériel put être acheminé sur l'Italie dès le printemps 1967. Plus de 4000 familles de 7 provinces des Trois Vénéties ont bénéficié ainsi de meubles et d'objets ménagers absolument neufs dont la distribution débuta au mois de juillet et se termina à la mi-août.

Dans le sens toujours d'une aide à longue portée, une somme de Fr. 1 000 000.— est consacrée à la construction, à Valfloriana, dans la province de Trente, de 8 maisons totalisant 31 logements destinés à autant de familles et qui formeront le « Villaggio Italo-svizzero Croce Rossa » dont la première pierre a été posée le 2 juillet dernier, et dont la construction est contrôlée périodiquement par un ingénieur architecte suisse. Ce village qui pourra vraisemblablement être inauguré au printemps prochain, sera habité par des familles — au total une centaine de personnes — qui avant la catastrophe vivaient dans trois hameaux qui furent entièrement détruits. La Croix-Rouge suisse s'est intéressée aussi tout spécialement à la des-

tinée du village de Gosaldo, dans la province de Belluno — région d'Italie qui fournit à la Suisse un contingent particulièrement important de main-d'œuvre — et qui fut très touché par les événements de l'an passé. Alors que la Croix-Rouge allemande a fourni pour sa part les éléments de 24 maisons préfabriquées, la Croix-Rouge suisse a procuré les installations intérieures, ainsi qu'un véhicule à usage multiple. Un montant de Fr. 118 000.— a été utilisé pour ces deux formes de secours.

Une somme de Fr. 263 000.— a été attribuée encore au Centre pour l'éducation et la coopération agricole dans la province de Trévise avec lequel la Croix-Rouge suisse collabore depuis des années, dans le cadre d'une aide constructive à cette région particulièrement déshéritée de l'Italie septentrionale. Ce subside a permis de procurer du fourrage, du bétail et des machines agricoles aux paysans sinistrés et de leur rendre de la sorte les moyens d'existence dont la catastrophe les avait privés. Il convenait évidemment de songer aussi à ceux de nos compatriotes qui avaient subi des dommages. A Florence — où la colonie helvétique compte environ 1700 personnes — c'était le cas de 80 familles; quelques Suisses de Trieste, Venise et Gênes ont également reçu une aide de la Croix-Rouge suisse qui leur a réservé au total Fr. 500 000.—.

Enfin, diverses institutions d'utilité publique — Armée du Salut et Ecole Pestalozzi, à Florence, Ecole professionnelle de Motta di Livenza dans la province de Trévise, Colonie d'enfant de Jesolo — ont obtenu des secours d'un montant global de Fr. 100 000.—.

Grâce aux fonds qu'elle détient encore en réserve — après déduction des frais de transport, d'assurance, d'envoi de spécialistes et d'administration et qui se montent à Fr. 160 000.—, soit au 4 % —, la Croix-Rouge suisse a répondu en outre et répondra encore à des demandes particulières

que lui adresse sa Société sœur italienne, au vu de besoins qu'il n'était pas possible de déterminer avant que la vie n'ait repris son cours normal dans les régions sinistrées. Et à bien des endroits, les habitants n'ont pu regagner leur ancien lieu de domicile qu'au cours de l'été. C'est ainsi par exemple que notre Institution a accordé dernièrement une somme de

Fr. 15 000.— pour l'installation d'un dispensaire dans la province de Rovigo.

En résumé, il nous est permis d'affirmer que l'aide à longue portée, l'aide reconstructive que notre pays a accordée à la nation italienne voisine si durement frappée, est considérée par ceux qui en ont bénéficié et en bénéficieront encore comme

l'aide la plus efficace. Car, si la remise des secours d'urgence aux sinistrés est indispensable lors de toute catastrophe, ils sont généralement rapidement suffisants; la réinstallation de ces sinistrés, la remise en route de leur existence en revanche, représentent indubitablement la phase la plus difficile et la plus longue à mener à bonne fin.

A l'occasion de ce triste anniversaire, le président de la Croix-Rouge italienne, Dr Giuseppe Potenza a adressé au Prof. A. von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse, la lettre que nous avons l'honneur de reproduire ci-dessous:

Cher Président et Ami,

Rome, le 31 octobre 1967

Une année est déjà passée depuis que les catastrophiques inondations dévastèrent plusieurs régions d'Italie, entraînant des dégâts incalculables aux biens et aux populations.

Dans ces journées de douleur et de détresse, l'amitié fraternelle de toutes les Sociétés sœurs et en particulier de la Croix-Rouge suisse, nous a aidés tout d'abord spirituellement, en nous faisant sentir la force de la chaleur humaine et la validité des idéals humanitaires de la Croix-Rouge.

C'est la force et la présence constante de ces principes qui trouvent au sein de la Croix-Rouge suisse leur sublimation, qui ont poussé la population suisse à répondre avec tant de généreux élan à l'appel lancé par vous-même. Nous ne pouvons ne pas être reconnaissants à la Télévision suisse, qui a voulu être un si généreux intermédiaire pour rendre plus puissants les efforts de la Croix-Rouge suisse, et en premier lieu les vôtres, cher Président.

La Croix-Rouge italienne connaissait bien les sentiments d'amitié du peuple suisse et ceux de la Société sœur que vous présidez; le secours immédiat, munificent, qui nous a été prodigué avec largesse et pleine conscience de nos nécessités, confirme et resserre ces rapports d'amitié.

Grâce à l'action de la Croix-Rouge suisse, notre Société a pu faire face aux tâches que ses statuts lui confient dans les moments de douloureuse urgence. Comment ne pas évoquer les dons en médicaments, vivres, vêtements, meubles et, enfin, pour compléter l'action de secours le plus urgent, un événement plus serein, la reconstruction d'un village entier, dans une des zones les plus frappées, c'est-à-dire dans le Trentin.

Ce sont là des faits qui nous resteront présents, mais aussi aux populations futures. Ils témoignent, sans doute aucun, la consistance des idéals Croix-Rouge que nos Sociétés ont été parmi les premières à affirmer dans le monde entier. Que ces idéals puissent continuer à agir avec la même force, c'est le souhait que j'adresse avec profonde gratitude à vous-même, Monsieur le Président, à la Croix-Rouge suisse et au peuple suisse.

*Votre bien dévoué collègue et ami
Dr Giuseppe Potenza*